

LES ANCIENS DU 45

Le conseil d'administration des anciens combattants du 45...

UN DESSEIN

Pour des raisons restées inconnues, Paul Peters, 24 ans, journaliste, s'est pendu hier soir dans sa chambre, rue de Condé, 6.

Suez vos Fraises

Le SUCRE BEGHIN... 1 kilo de fraises de 1 kilo et de 500 grammes 718

CONCOURS DE ROSES AU PALAIS RA... MEAU

Nous avons annoncé que la Société d'horticulture du Nord de la France...

L'A. P. N. AU PALAIS D'ETE

C'est le jeudi 27 juin, au Palais d'Eté, que l'Association Philharmonique du Nord donnera sa prochaine soirée de bienfaisance.

CONCERT POPULAIRE PLACE GILSON

Le 10^e concert populaire aura lieu place Gilson, dimanche 23 juin, de 4 heures à 6 heures et demie du soir.

COINTURES VENTRIÈRES

hypométriques, ombilicales, de grossesse, angées de Ghérod, etc., plus solides, plus élégantes, moins chères qu'ailleurs.

SOCIÉTÉ DE FIFRES EN FORMATION

Une société de fifres est en formation à Lille; les jeunes gens désirant en faire partie peuvent se faire inscrire chez Duval, 67, rue de Paris, le vendredi à 8 heures du soir.

BULLETIN SANITAIRE

Il a été enregistré aux Bureaux de l'Etat civil de 8 au 16 juin, 80 naissances; 104 mariages; 70 décès dont 15 dans les hôpitaux.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi, à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. J. Bts Labas, maire.

couvert de laurier des concours internationaux de Paris, puis il fut approuvé les dépenses imprimées des exercices 1911 et 1912.

La question théâtrale

Le rapport de M. Carpentier que nous avons publié dans notre numéro d'hier matin est adopté à l'unanimité.

Revision du tarif de l'éclair. — Importantes modifications

M. Ch. de Brabant, adjoint au nom de l'Administration et de la 5^e commission, donne lecture d'un très long rapport dont nous publions les passages principaux :

Article 3, paragraphe 2. — En raison du transfert récent du bureau central, remplacer le tarif de la bureautique par celui des lignes, 17, par les mots : La bureautique est l'hôtel de Ville ».

Article 3, paragraphe 3. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 4. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 5. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 6. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 7. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 8. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 9. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

Article 3, paragraphe 10. — Compléter les heures d'ouverture des bureaux par l'indication suivante : « A l'exception des bureaux du Beau-Château, du Carillon, d'Henri, du Moulin, de l'Alouette et de Croix qui n'ouvrent, pendant les mois de mars, avril, juillet et octobre, qu'à six heures et demie, et pendant les mois de mai, juin, juillet et août qu'à cinq heures et demie du matin ».

précédentes. Les huîtres constituent au surplus un mets de luxe qu'on ne trouve guère ailleurs que dans ce pays.

Article 18 (nouveau). — Champignons de toutes sortes. — Les champignons ne sont pas prévus au tarif-type, mais nous estimons que cette denrée de luxe est essentiellement lilloise. Elle le possède du reste en son lieu.

Nous proposons de lui appliquer, comme au coq de ville, la taxe de 0 fr. 25 au kilogramme.

Article 19. — Volailles de toute espèce. — La taxe à été portée de 0 fr. 15 à 0 fr. 20. C'est la taxe qui frappe à Tourcoing. A Lille, elle est de 0 fr. 25.

Article 20. — Terrines et pâtés de toutes espèces et gibiers et viandes non truffées. — Conserves de volailles et gibiers non truffés, foies d'oies et extraits de viandes. — La rédaction de cet article n'a subi aucune modification, mais comme les objets qu'elle comprend sont renommés exclusivement par la classe aisée, ils peuvent supporter une augmentation.

Article 21. — Volailles, poissons et gibiers, pâtés et conserves de toute espèce truffés. — Même observation que ci-dessus. La taxe a été portée de 0 fr. 75 à 1 franc.

Article 22. — Volailles, poissons et gibiers, pâtés et conserves de toute espèce truffés. — Même observation que ci-dessus. La taxe a été portée de 0 fr. 75 à 1 franc.

Article 23. — Matières agglomérées, pierres, etc. polies. — La valeur de ces objets nous a paru justifier la taxe de 0 fr. 25 au kilogramme.

Article 24. — Matières agglomérées, pierres, etc. polies. — La valeur de ces objets nous a paru justifier la taxe de 0 fr. 25 au kilogramme.

Article 25. — Matières agglomérées, pierres, etc. polies. — La valeur de ces objets nous a paru justifier la taxe de 0 fr. 25 au kilogramme.

Article 26. — Matières agglomérées, pierres, etc. polies. — La valeur de ces objets nous a paru justifier la taxe de 0 fr. 25 au kilogramme.

Article 27. — Matières agglomérées, pierres, etc. polies. — La valeur de ces objets nous a paru justifier la taxe de 0 fr. 25 au kilogramme.

lèvement par votre Excellence et approuvés par elle, ainsi que les déclarations d'impôts de la ville de Lille.

Après avoir examiné de multiples questions de votre municipalité et vicinale, le Conseil approuve la convention pour la concession exclusive d'affichage passée, pour une durée de cinq années, avec la société anonyme « Express ».

Le Conseil d'administration du Nord de Lille a été délégué de 7 à 6 1/2 % le taux d'intérêt perçu sur les prêts, le Conseil approuve le contrat passé avec la société anonyme « Express ».

Le Conseil approuve les comptes administratifs et de gestion présentés par la Commission administrative des Hospices pour l'exercice 1911 et qui se résument comme suit : Recettes, 344.830 fr. 14 ; dépenses, 336.957 fr. 55. Excédent de recettes, 7.872 fr. 59.

Musieurs questions touchant le service de l'assainissement ne font l'objet d'aucune observation.

En ce qui concerne les 50 francs accordés par le Congrès des agents de police, pour le Congrès des instituteurs de Postes et Télégraphes et pour le concours championnats de tir de l'Armée des Lettres du quartier du Moulin d'étant délégué, le Conseil décide que la somme de 1000 francs qui avait été mise à sa disposition sera donnée à la Fédération qui est chargée de la répartir entre les Comités intéressés.

Compte administratif et compte de gestion de 1911. — M. le rapporteur Delaire dit que le 15^e Commission a examiné le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1911 et qu'il a été décidé de voter un crédit de 31.100 fr. 34.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

pendant la lecture des procès-verbaux et les différents articles, approuvé la liste des crédits à voter par leur bureau, la Fédération et les instituteurs de Postes et Télégraphes et les instituteurs de Postes et Télégraphes.

Après avoir examiné de multiples questions de votre municipalité et vicinale, le Conseil approuve la convention pour la concession exclusive d'affichage passée, pour une durée de cinq années, avec la société anonyme « Express ».

Le Conseil d'administration du Nord de Lille a été délégué de 7 à 6 1/2 % le taux d'intérêt perçu sur les prêts, le Conseil approuve le contrat passé avec la société anonyme « Express ».

Le Conseil approuve les comptes administratifs et de gestion présentés par la Commission administrative des Hospices pour l'exercice 1911 et qui se résument comme suit : Recettes, 344.830 fr. 14 ; dépenses, 336.957 fr. 55. Excédent de recettes, 7.872 fr. 59.

Musieurs questions touchant le service de l'assainissement ne font l'objet d'aucune observation.

En ce qui concerne les 50 francs accordés par le Congrès des agents de police, pour le Congrès des instituteurs de Postes et Télégraphes et pour le concours championnats de tir de l'Armée des Lettres du quartier du Moulin d'étant délégué, le Conseil décide que la somme de 1000 francs qui avait été mise à sa disposition sera donnée à la Fédération qui est chargée de la répartir entre les Comités intéressés.

Compte administratif et compte de gestion de 1911. — M. le rapporteur Delaire dit que le 15^e Commission a examiné le compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1911 et qu'il a été décidé de voter un crédit de 31.100 fr. 34.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

Le présent les résultats suivants : Recettes, 3.072.869 fr. 12. Dépenses, 2.465.236 fr. 89. Excédent des recettes sur les dépenses : 607.632 fr. 23.

RECELEUR. — Nous avons reçu hier, la voi de feuilles de sint par un certain Buiscaert, au préjudice de M. Lefebvre, fermier, rue du Beau-Laurier.

Les feuilles de sint ont été vendues à Suez à un prix de 10 francs les 100 kilos, au lieu de 8 francs, au profit de la Société de Suez.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS-MENUISIERS. — La grève des charpentiers-menuisiers dure toujours.

FOOTBALL-ASSOCIATION DU GALVATRE. — Dimanche 23 courant, match amical avec l'Armée Colport, sur terrain des Orions, à 9 heures précises.

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYAN-NEB. — L'Institut Social nous communique la note suivante :

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

Le 3 juillet 1912, qui est le jour de la clôture de l'exercice 1911, nous avons pu constater que la situation de l'Institut Social est satisfaisante.

La Chasse aux Fantômes

Elle se faisait toute modeste, et tout en attendant le bon moment pour se lever, elle regardait par la fenêtre...

Elle ne répondit pas.

Elle continuait à courir et les pierres glissaient de temps en temps, un caillou se détachait de ses pieds et tombait sur le trottoir.

Elle ne répondit pas.

Elle continuait à courir et les pierres glissaient de temps en temps, un caillou se détachait de ses pieds et tombait sur le trottoir.

Elle ne répondit pas.

Elle continuait à courir et les pierres glissaient de temps en temps, un caillou se détachait de ses pieds et tombait sur le trottoir.

Elle ne répondit pas.

Elle continuait à courir et les pierres glissaient de temps en temps, un caillou se détachait de ses pieds et tombait sur le trottoir.

Elle ne répondit pas.

Elle continuait à courir et les pierres glissaient de temps en temps, un caillou se détachait de ses pieds et tombait sur le trottoir.